



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020 A 18H30

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mazaugues s'est réuni en salle du conseil sur convocation légale du onze décembre deux mille vingt adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Laurent GUEIT.

Effectif légal : 15 - Quorum : 8 - Présents : 13 - Suffrages exprimés : 14

Présents : GUEIT Laurent, HUNZIKER Olivier, CASSINOTO Jean-Luc, NEY Richard, VENTRE Sophie, BAGNIS Philippe, ROUSTAN Céline, GONTIER Martine, PELAUD Lucie, D'HABIT Pamela, LACATENA Jean-Marie, BLANC Pierre, Laurence GAUD

Absents excusés : Jean BONHOMME, pouvoir donné à Laurent GUEIT
Jean-Jacques FOLETTI

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Lucie PELAUD

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

D201218/01

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ISOLE LOUIS FLANDRIN

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la convention partenariale et pluriannuelle qui lie la commune au Centre Social et Culturel Intercommunal Louis Flandrin arrive à terme le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard NEY, Adjoint en charge de ce dossier, celui-ci explique qu'il a eu du mal à réunir les informations demandées auprès de la direction du Centre sur les actions menées pour la commune.

Après examen de la situation, Monsieur NEY explique que sur le terrain les actions soit disant menées par le Centre Social se résument à peu de chose.

Monsieur NEY donne comme exemple le partenariat entre l'école et le Centre Social, inexistant, se résumant à distribuer des flyers aux parents d'élèves.

Monsieur le Maire cite en exemple la navette mise à disposition pour se rendre au marché hebdomadaire de Garéoult qui traverse toutes les communes adhérentes au Centre Social sauf Mazaugues.

Monsieur le Maire retrace l'historique des subventions versées des communes adhérentes. Il constate que celle de Mazaugues est passée de 6 500 € en 2015 à 12 500 € en 2019 et 2020 que le ratio de la contribution s'élève à plus de 14,53 € par habitant pour notre commune, contribution la plus élevée de toutes les communes adhérentes.

Le Maire indique qu'il a informé les dirigeants du Centre Social depuis plusieurs mois, expliquant que la commune ne pourrait pas renouveler ce partenariat, qu'elle ne pouvait plus se permettre une telle dépense de 12 500 € pour une activité sociale si réduite. Les élus préférant se consacrer sur les actions du CCAS Local. Il rajoute que les Maires ont bien compris la situation contrairement au bureau administratif du Centre Social.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Mazauguais pourront toujours adhérer à titre individuel comme le font les communes de Garéoult ou Rocbaron, communes non adhérentes au Centre Social Louis Flandrin.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- De ne pas renouveler la convention partenariale avec le Centre Social et Culturel Intercommunal du Val d'Issole Louis Flandrin arrivant à terme le 31 décembre 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CASSINOTO informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'un certificat d'économie d'énergie si la commune investit dans de nouvelles lanternes. Le projet concerne 72 point lumineux pour un total de 30 000 €, subventionné entre 10 et 20 % et un autofinancement d'un montant de 20 000 €

Il précise que si la commune ne va pas au bout du projet elle ne devra s'acquitter uniquement des frais d'étude qui s'élève à 750 €.

Le Conseil prend acte et demande à Monsieur CASSINOTO Jean Luc d'avancer sur ce dossier.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur des propos tenus sur les réseaux sociaux de ces dernières semaines.

Il indique qu'il peut comprendre la déception de ses opposants de ne pas avoir été choisis par les Mazauguais et Mazauguaises.

Il explique qu'il est ouvert à tout débat rentrant dans le cadre d'un débat « normal » mais il ne peut pas accepter les mises en causes personnelles, les propos haineux, ambigus vis-à-vis des élus et du personnel communal comme cela se produit depuis plusieurs mois.

Il indique que sa patience ainsi que celle du Conseil Municipal ont des limites et qu'elles ont été atteintes.

C'est pourquoi il informe que dorénavant les diffamations, les contenus haineux, les injures, les dénigrements, les calomnies, les fausses informations portant atteintes au personnel de la mairie ou aux élus feront systématiquement l'objet de poursuites pénales.

Il rajoute qu'à ce sujet un communiqué a été publié sur le site officiel Facebook de la

municipalité « Mazaugues Officiel » ainsi que sur le site internet de la commune.
Monsieur le Maire invite les Mazauguais et les Mazauguaises à en prendre connaissance.
L'ensemble du Conseil Municipal valide officiellement ce soir ce communiqué.

Madame Martine GONTIER informe l'assemblée qu'un rendez-vous est prévu le samedi 19 décembre 2020 à 10 H 30 avec des représentants politiques de la France Insoumise pour continuer la bataille contre l'installation d'une carrière sur la commune. Le RDV est fixé sur le site.